

**Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage,  
taille, élagage****Affichage au pilier public***A remplir par l'administration communale*Date 22/09/2026 au 22/10/2026**Objet de la demande***A remplir par le demandeur*

Propriétaire Plesan Ileana

Demandeur Plesan Ileana

Adresse Route de Vevey 36, 1009 Pully Parcelle N° 644

Type de demande ☒ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée ☒ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé ☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres)  
☒ Non

Essence(s) Prunus - cerisier pourpre

Diamètre(s) du tronc info ci-dessous Hauteur(s) : 350cm

Etat sanitaire Correct

Motif de l'abattage /  
élagage / taille

Impératif de construction: mise en séparatif selon la  
demande de la DTSI de la Commune de Pully.  
L'arbre se situe à l'emplacement des futurs collecteurs  
EU-EC  
nécessaires à la mise en conformité du réseau séparatif.

Diamètre(s) du tronc:  
multitronc (6 troncs), diamètre total 48 cm

**Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE**

Prénom Ileana Nom Plesan  
Adresse Route de Vevey 36, 1009 Pully  
Téléphone 079/963 37 14  
Adresse e-mail ileana\_plesan@yahoo.fr

**Entreprise mandatée pour les travaux***A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
Société \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Adresse e-mail \_\_\_\_\_

**Compensation prévue***A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s) 1  
Essence(s) fruitier haute tige (ou pommier d'ornement)  
*Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet*

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

**Documents à joindre à la demande\* :**

- ☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel  
☒ Photos de l'arbre actuel  
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

**Lieu et date** Pully, 17.09.26**Signature** \_\_\_\_\_